# RÈGLEMENT
# NUMÉRO 321-26-1

PROJET

## RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 321-26 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

**ADOPTÉ LE [JOUR-MOIS-ANNÉE]**

SECTION 1
## DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

**Article 1** **Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2** **Règlement amendé**

Le règlement numéro 321-26 est amendé selon les dispositions ci-dessous. Toutes les autres dispositions du règlement numéro 321-26 et de ses amendements continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement.

**Article 3** **Adoption par partie**

Le conseil déclare, par la présente, qu'il adopte ce règlement partie par partie de façon à ce que si une partie quelconque venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'ait aucun effet sur les autres parties du règlement.

**Article 4** **Conflits d'intérêts, modification de l'article 8**

L'article 5 est modifié selon les modalités suivantes

Première modalité

Le titre de l'article 8 est modifié par l'ajout, après « intérêts », « et règles de conduites »

Deuxième modalité

L'article 5 est modifié afin d'ajouter, après le paragraphe 7, les paragraphes suivants :

« 8° Il est interdit à tout membre de se comporter de façon irrespectueuse envers les autres membres du conseil municipal, les employés municipaux ou les citoyens par l'emploi, notamment, de paroles, d'écrits ou de gestes vexatoires, dénigrants ou intimidants ou de toute forme d'incivilité de nature vexatoire;

9° Il est interdit à tout membre d'avoir une conduite portant atteinte à l'honneur et à la dignité de la fonction d'élu;»

**Article 5** **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Adopté par le Conseil de la municipalité d'Adstock lors de la séance ordinaire tenue le _____ 2026 et signé par le maire et le directeur-général et greffier-trésorier.

Le Maire,

Le directeur général et greffier-trésorier,

Pascal Binet

Avis de motion :
Dépôt du projet de règlement :
Adoption du règlement : 2026
Publication de l'entrée en vigueur : Selon la Loi

PROJET